

Didier Gosuin : « À Bruxelles, il y a 78 métiers en pénurie »

À Bruxelles comme ailleurs, bon nombre d'entreprises sont confrontées à des pénuries de main-d'œuvre. Didier Gosuin, ministre bruxellois en charge de l'Économie, de l'Emploi et de la Formation professionnelle, nous livre son analyse du phénomène et les solutions prônées.

Quelle est l'ampleur de la pénurie de main-d'œuvre ?

Didier Gosuin : « Au 4e trimestre 2017, la Belgique comptait 133 762 emplois vacants : 18 512 à Bruxelles, 29 829 en Wallonie et 85 421 en Flandre. Toutefois, ceci constitue une amélioration par rapport au trimestre précédent, où l'on en recensait 142 000. À voir si cela se confirme dans le temps. »

Quels sont les métiers les plus concernés ?

D. G. : « À Bruxelles, il y a 78 métiers en pénurie : les agents de sécurité, les conducteurs de poids lourds, les gestionnaires de ressources humaines, les infirmiers, les ingénieurs, etc. Pour certains emplois vacants, il existe des chercheurs d'emploi, mais le "matching" ne se fait pas en raison des conditions de travail. Par exemple, les horaires sont difficiles pour les conducteurs de poids lourds à l'international. On a aussi des chercheurs d'emploi disposant de la bonne formation, mais ils entrent en concurrence avec des marchés extérieurs, par exemple des maçons polonais ou portugais. »



■ « Pour améliorer la situation, nous avons facilité la vie des entreprises avec des contrats uniques d'apprentissage. »

Didier Gosuin

Ministre bruxellois en charge de l'Économie, de l'Emploi et de la Formation professionnelle

© PHOTO : KRIS VAN EXEL

Quelles mesures avez-vous prises pour améliorer la situation ?

D. G. : « D'abord, nous avons facilité la vie des entreprises avec des contrats uniques d'apprentissage. Avant, il y en avait une pléthore. Ces contrats entrent dans le cadre de formations qualifiantes, généralement de courte durée. Ensuite, j'ai fait voter un nouveau dispositif : au terme de leur stage en entreprise, si les chercheurs d'emploi sont engagés par les entreprises, celles-ci bénéficient d'une réduction de charge salariale de 15 900 euros sur les 30 premiers mois. Résultat : cette année, nous avons augmenté de 13 % le nombre d'apprentis de 15 à 18 ans. Nous sommes aux alentours de 3 000 places pour des stages en entreprise. »

Dans ce contexte, quel est le rôle du pouvoir public ?

D. G. : « Pour résoudre le problème de la pénurie de main-d'œuvre, secteurs public et privé doivent travailler main dans la main. Au pouvoir public de proposer des modules de formation collant réellement aux besoins des entreprises, mais le secteur privé a également une responsabilité. Par exemple, améliorer les conditions de travail ou encore ne pas sélectionner un travailleur venant de l'étranger uniquement parce qu'il présente un avantage salarial. »

Philippe Van Lil

redaction.be@mediaplanet.com